



International Organization for Migration (IOM)
Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

C/105/42

Original : anglais
21 novembre 2014

CONSEIL

Cent cinquième session

**RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL
A LA CENT CINQUIEME SESSION DU CONSEIL**

M. William Lacy Swing

25-28 novembre 2014

Genève

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL A LA CENT CINQUIEME SESSION DU CONSEIL

1. Mon rapport au Conseil est divisé en trois parties, intitulées, respectivement, Tendances mondiales de la migration ; Tour d'horizon de 2014 ; et Cap sur le 65^e anniversaire de l'OIM et au-delà : 2015-2018.

I. TENDANCES MONDIALES DE LA MIGRATION

2. En cette année où l'on célèbre le 25^e anniversaire de la chute du mur de Berlin – symbolisant la fin de la Guerre froide – et près de 70 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les événements dans le monde et, de fait, la situation internationale donnent l'impression d'une confusion générale – où plus personne ne semble maîtriser quoi que ce soit, où l'autorité morale de la communauté internationale s'érode, et où aucune solution fédératrice n'est visible à l'horizon.

3. L'euphorie qui avait accompagné la chute du mur de Berlin, en 1989 – un moment fondamental qui semblait annoncer la « fin de l'histoire », pour reprendre les termes d'un universitaire – a cédé la place, depuis, à l'indifférence cynique, à la résurgence du nationalisme et à une obsession de l'identité nationale et personnelle. Sur la scène migratoire, cette évolution est une source de préoccupation.

4. Aujourd'hui, le monde est confronté à un nombre inédit de catastrophes et de crises humanitaires simultanées – quatre crises de niveau 3 sévissent en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne – ainsi qu'à une instabilité persistante au Burkina Faso, en Libye, au Mali, au Yémen et ailleurs. Ces crises ne peuvent être résolues ni par les armes ni par une réponse humanitaire. Malheureusement, aucun processus politique ni aucune négociation viables n'ont été lancés qui permettraient d'espérer un règlement de ces conflits à proche ou moyenne échéance.

5. De surcroît, la région de l'Union du fleuve Mano – qui comprend la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone – doit faire face à une crise de l'Ebola qui pose d'énormes problèmes de santé publique aux conséquences régionales et mondiales.

6. Ces catastrophes ont provoqué le plus grand nombre de déplacements forcés de personnes depuis la Deuxième Guerre mondiale – quelque 50 millions, selon notre partenaire traditionnel, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). A cet égard, l'OIM a publié en octobre dernier un ouvrage de 200 pages, *Fatal Journeys: Tracking Lives Lost during Migration*, qui est le premier recueil mondial de données sur les décès de migrants en mer, dans les déserts et sur d'autres routes de la migration.

7. Il ressort de cet ouvrage que, depuis 2000, environ 40 000 migrants ont péri sur les routes de la migration du monde entier, souvent pour fuir un conflit, l'instabilité politique et la pauvreté. Aucune région de la planète n'est épargnée : des migrants meurent en cherchant à se rendre en Europe ou en tentant de gagner les Etats-Unis d'Amérique depuis l'Amérique centrale via le Mexique ; d'autres se noient en tentant de gagner l'Australie au départ de l'Asie du Sud. Des migrants se noient dans la mer Rouge et le Golfe d'Aden en cherchant à se rendre au Moyen-Orient au départ de la Corne de l'Afrique. D'autres encore périssent dans le désert du Sahara en route pour l'Afrique du Nord. L'ouvrage montre que les gouvernements – qui documentent avec zèle les passages de frontière, les expulsions et d'autres aspects

fondamentaux de la migration – n'établissent pas de statistiques sur les migrants qui périssent en tentant de franchir leurs frontières maritimes ou terrestres. Il convient de garder à l'esprit que près de la moitié des migrants sont aujourd'hui des femmes, qui sont les plus vulnérables, et que l'immense majorité des migrants échouent dans les villes. Sauver des vies est aujourd'hui devenu *la* priorité, en attendant que soient élaborées et effectivement mises en œuvre des politiques interrégionales qui réduisent les coûts humains de la migration.

8. Face à ces crises, de nombreux gouvernements ont adopté des positions publiques et des politiques qui reviennent à nier les réalités migratoires contemporaines – déséquilibres démographiques ou inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre – les progrès numériques et technologiques ou encore les disparités socioéconomiques qui, inexorablement, se creusent entre le Nord et le Sud. L'OIM a formulé toute une série de suggestions et de recommandations qui, pour l'essentiel, attendent toujours d'être adoptées, sur des mesures concrètes propres à réduire considérablement le nombre de personnes qui mettent leur vie en péril ou la remettent entre les mains de groupes criminels de trafiquants.

9. L'OIM défend la thèse opérationnelle selon laquelle des migrations massives sont : a) inévitables, compte tenu de l'évolution démographique et d'autres facteurs, tels que les déséquilibres Nord-Sud et les catastrophes ; b) nécessaires, dès lors qu'on a besoin de disposer de compétences, de pourvoir des emplois et de stimuler le développement et la croissance socioéconomiques ; et c) souhaitables, dès lors qu'elles sont bien gérées, par l'adoption et la mise en œuvre de politiques intelligentes et responsables.

10. Ce raisonnement débouche logiquement sur une politique en trois volets qui : a) s'attaque aux causes profondes de la migration irrégulière ; b) facilite la migration régulière ; et c) protège les droits de tous les migrants, quel que soit leur statut. C'est pourquoi, notre action vise aujourd'hui plus particulièrement à atténuer les risques et à réduire les vulnérabilités associés à la migration.

11. Etant donné ces tendances mondiales de la migration et les préoccupations qu'elles suscitent, nous sommes tous placés face aux grands défis suivants :

a) Modifier le « discours » actuel sur la migration, largement négatif, pour qu'il soit plus équilibré et tienne davantage compte : i) des réalités migratoires contemporaines ; et ii) des effets positifs indéniables que, de tout temps, la mobilité humaine a eus sur nos sociétés, qui sont nombreuses à s'être construites grâce aux contributions des migrants ;

b) Gérer la diversité sociale, ethnique, religieuse et culturelle qui va s'accroissant, de manière à : i) promouvoir la tolérance, la cohésion et l'intégration ; et ii) permettre aux migrants, en tant que diasporas, de contribuer au développement de leurs sociétés d'origine et d'accueil, ainsi qu'à leur propre développement humain. Faute de quoi, il y a un risque réel que les politiques d'immigration soient façonnées par la peur, les préjugés et les idées erronées, plutôt que par des données factuelles, un débat objectif et une approche stratégique de l'avenir.

12. Hauteur de vue, leadership et courage politique sont indispensables pour relever ces deux défis – autant de qualités qui ne vont pas toujours de soi dans le débat actuel sur la migration.

II. TOUR D'HORIZON DE 2014

13. Cette année a été caractérisée par des défis importants, ainsi que par des changements qui ont renforcé l'Organisation. Un aperçu en est donné sous les rubriques suivantes : a) politiques, opérations et programmes en cours ; et b) initiatives dans le domaine de la gestion et de l'organisation.

14. L'une des premières initiatives que j'avais prises au début de mon mandat était de veiller personnellement à ce que l'OIM vous appartienne, à vous les Etats Membres, et de m'engager par conséquent à remplacer la traditionnelle déclaration du Directeur général par un rapport annuel au Conseil – un bilan qui rende compte sans détours de ma gestion des fonds et des programmes. Les lignes qui suivent présentent, au nom de l'Administration, les activités menées depuis la dernière session ordinaire – dans le contexte des tendances mondiales de la migration que je viens d'évoquer.

15. Pour commencer, il convient de dire qu'en ce qui concerne le débat mondial sur la gouvernance des migrations, les activités que nous menons actuellement se situent entre deux « bornes » de cohérence politique, à savoir le deuxième Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement des Nations Unies, tenu en octobre 2013 – dont la déclaration finale a révélé un consensus remarquable sur les principes relatifs à la migration – et le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, encore en gestation. Le but est de parvenir à un consensus sur les objectifs, les cibles et les indicateurs de développement durable qui remplaceront ou prolongeront les objectifs du Millénaire pour le développement – fixés en 2000 et dépourvus de toute référence à la migration. L'Organisation s'emploie activement à recommander auprès des gouvernements – comme je le fais aujourd'hui – que la migration soit introduite dans les objectifs de développement durable.

Politiques, opérations et programmes en cours

16. La réflexion de politique générale menée par l'Administration continue d'être axée sur la cohérence avec les Nations Unies et d'autres partenaires, dans le but évident d'améliorer la performance de l'Organisation dans l'exécution du mandat que vous, les Etats Membres – en tant que propriétaires de l'OIM – nous avez confié. Permettez-moi de m'attarder sur deux points : a) les discussions sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies ; et b) celles sur le Cadre de gouvernance des migrations.

Relations entre l'OIM et les Nations Unies

17. Les débats en cours au sein des Nations Unies au sujet d'une intégration de la migration dans ses structures confèrent un caractère particulièrement opportun aux discussions sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies. Notre Organisation a un mandat qui porte sur tous les aspects de la migration ; elle est présente dans 470 endroits du monde entier répartis entre plus de 150 pays, et elle possède près de 65 ans d'expérience dans tous les domaines de la migration. C'est pourquoi, il est dans l'intérêt des migrants et de nos 156 Etats Membres qu'elle demeure l'agence mondiale des migrations, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies.

Cadre de gouvernance des migrations

18. Le Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM doit définir des objectifs stratégiques en matière de gouvernance des migrations qui, une fois atteints, garantiraient des migrations ordonnées, respectueuses de la dignité humaine et profitables aux migrants et à la société.

19. Pour contribuer à des migrations ordonnées, respectueuses de la dignité humaine et profitables aux migrants et à la société, un Etat doit remplir les conditions suivantes :

- a) Adhérer aux normes internationales, et plus particulièrement aux obligations relatives aux droits de l'homme, et protéger les migrants vulnérables ;
- b) Formuler des politiques fondées sur des éléments factuels et élaborées en étroite collaboration avec des partenaires ;
- c) Répondre aux besoins socioéconomiques des migrants ainsi que des communautés d'origine, de transit et de destination ;
- d) Faire preuve de réactivité et d'adaptabilité face aux crises, et atténuer les risques associés aux mouvements de personnes ;
- e) Garantir l'accès aux mécanismes de migration régulière en place par une mise en œuvre transparente et efficace de la législation sur la migration.

20. L'OIM utiliserait ce Cadre pour : suivre une approche fondée sur les résultats en matière de planification et d'établissement des rapports au sein de l'Organisation ; définir son activité à l'échelle mondiale, en mesurer les incidences et en faire connaître les effets ; maximiser le soutien qu'elle apporte et en améliorer le rapport coût-résultats pour les Etats Membres, pour les migrants et pour la communauté internationale dans son ensemble ; et répondre aux demandes de conseils en matière de gouvernance des migrations qui lui sont adressées par les Etats Membres.

Préparation aux situations d'urgence, intervention et redressement

21. En 2014, l'OIM a mené un certain nombre d'activités essentielles au titre de la politique générale et des opérations – conformément à son approche globale des crises et des migrations forcées. Je veux parler : a) des réponses à un nombre sans précédent de situations d'urgence de niveau 3 – en République centrafricaine, en Iraq, au Soudan du Sud et en République arabe syrienne – et à la crise de l'Ebola en Afrique de l'Ouest ; b) de la poursuite des activités concernant la prévention, la gestion et le relèvement des crises dans des secteurs clés tels que la consolidation de la paix, la stabilité communautaire, les solutions durables, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, le renforcement de la résilience, la réduction des risques de catastrophe, le relèvement rapide et les moyens de subsistance ; et c) des activités concernant les biens fonciers et immobiliers et les réparations, ainsi que les réinstallations, les retours et les évacuations. En 2014, les programmes de réinstallation et de retour mis en œuvre par l'OIM ont bénéficié, respectivement, à quelque 79 000 et 30 000 personnes. L'Administration a contribué aux efforts essentiels déployés par le personnel sur le terrain par des outils et des directives, des recherches sur les crises, et des analyses de la Matrice de suivi des déplacements.

22. Ces efforts ont contribué à asseoir la réputation de chef de file solide et stratégique et de partenaire fiable dont jouit l'OIM en ce qui concerne ses interventions en réponse aux

crises. Surtout, l'action de l'Organisation a permis de sauver et d'influencer les vies de millions de personnes du monde entier et de stimuler leurs moyens de subsistance, notamment en Afghanistan, au Cameroun, en République centrafricaine, au Tchad, en Colombie, en République démocratique du Congo, en Ethiopie, en Iraq, au Myanmar, au Niger, aux Philippines, au Rwanda, en Somalie, au Soudan du Sud, en République arabe syrienne, au Yémen, dans les Balkans et dans la région de l'Union du fleuve Mano, qui comprend la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. Au cours de l'année écoulée, la capacité d'intervention d'urgence de l'OIM a été mobilisée à une échelle sans précédent, pour toutes les grandes crises humanitaires auxquelles la communauté internationale a répondu.

23. **République centrafricaine :** La réponse de l'OIM à la crise qui sévit en République centrafricaine – où, jusque-là, l'OIM n'était pas implantée – est une opération de grande ampleur qui exige le déploiement d'importants efforts pour faciliter l'évacuation des populations migrantes directement touchées par l'escalade de la violence à Bangui et ailleurs dans le pays en raison des antagonismes ethno-religieux. Elle a ainsi aidé et évacué quelque 13 000 migrants depuis la République centrafricaine et, à l'heure actuelle, elle fournit une aide aux populations migrantes retournant au pays ou se trouvant en transit au Cameroun, au Tchad et au Congo. La République centrafricaine continue d'être en proie à l'instabilité politique et à des violences ethno-religieuses chroniques, qui demeurent un important facteur de déplacements internes et en direction des pays voisins, rendant nécessaire la poursuite des opérations de l'OIM dans la région.

24. **Soudan du Sud :** C'est au Soudan du Sud que l'OIM mène sa plus grande intervention humanitaire, ancrée dans son rôle de chef de file des groupes sectoriels des abris d'urgence/articles non alimentaires et de la coordination et de la gestion des camps. Tout au long de 2014, l'OIM a considérablement renforcé sa présence dans ce pays, où plus de 100 membres du personnel international sont déployés à l'appui d'interventions d'urgence sur le terrain et pour fournir une importante aide sur l'ensemble du territoire. Alors que l'année touche à sa fin, les perspectives qui se dessinent pour ce pays sont sombres : importante insécurité alimentaire et grande famine, plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays vivant dans des conditions abominables, parmi lesquelles plus de 100 000 ont trouvé refuge dans l'enceinte de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Les perspectives sont peu encourageantes en ce début de saison sèche, au cours de laquelle les violences et l'insécurité risquent de resurgir.

25. **Moyen-Orient :** En 2014, la situation au Moyen-Orient a continué de mobiliser la communauté humanitaire sur divers fronts. Plus de dix millions de personnes se trouvent aujourd'hui en situation de déplacement prolongé en raison de la crise syrienne. L'OIM mène une stratégie pluridirectionnelle, fournissant notamment une aide aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et aux réfugiés. Elle apporte son concours aux opérations d'aide aux réfugiés dans les pays voisins dans plusieurs domaines, notamment en assurant le transport de plus de 500 000 réfugiés et en fournissant des soins de santé, des abris et des articles non alimentaires. Sur le territoire de la République arabe syrienne, plus de 300 membres du personnel fournissent, dans l'ensemble des quatorze gouvernorats, des abris et des articles de secours essentiels à plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

26. La montée en puissance du groupe EIIL dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne et en Iraq a amené des centaines de milliers de personnes à quitter leurs foyers. En Iraq, environ 1,5 million de personnes ont été déplacées de force, ce qui a nécessité des secours humanitaires particuliers. Dans le cadre de sa réponse, l'OIM s'est servi de sa Matrice

de suivi des déplacements pour recenser le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, analyser les conditions de leur déplacement et identifier la nature de leurs besoins humanitaires. Elle a, en outre, intensifié sa distribution d'abris et d'articles de secours essentiels dans le pays, malgré l'insécurité grandissante qui l'entrave dans sa capacité de se rendre dans toutes les régions où des besoins humanitaires ont été constatés.

27. **Afrique de l'Ouest :** En Guinée, au Libéria et en Sierra Leone, l'OIM a répondu à l'appel lancé par la direction de l'Organisation mondiale de la Santé, le Secrétaire général des Nations Unies et de nombreux dirigeants internationaux pour s'associer aux efforts internationaux de riposte à l'épidémie de maladie à virus Ebola, en appuyant les mesures prises par les Gouvernements de ces pays. De fait, l'OIM se trouvait parmi les premiers à réagir, dépêchant sur le terrain des équipes d'évaluation dès la fin de septembre. Elle a répondu à cet impératif humanitaire et a été invitée à s'appuyer sur son expertise dans le domaine de la gestion des camps, de la santé des migrants et du déploiement rapide en cas d'urgence. Dans un premier temps, elle administrera au Libéria trois unités de traitement de l'Ebola, en collaboration avec le Ministère de la santé et de la protection sociale et avec des fonds du Gouvernement des Etats-Unis. La première unité a été inaugurée le 10 novembre, et les deux autres entreront en activité à la fin de l'année. L'OIM sera chargée de leur administration, ainsi que du recrutement et de la formation de leur personnel. Par ailleurs, elle apporte son soutien au fonctionnement d'une académie de formation sur le traitement de l'Ebola à l'intention des soignants de première ligne en Sierra Leone. L'OIM a été saisie d'une proposition concernant un projet d'académie de formation analogue en Guinée, à laquelle elle devrait normalement répondre favorablement.

28. En activant ses protocoles d'urgence de niveau 3 pour quatre pays et en ripostant à la crise de l'Ebola, l'Organisation a rapidement mobilisé ses ressources à l'appui de ces interventions d'urgence. Cependant, le grand nombre de crises complexes, massives et simultanées ont mis en relief les limites de la façon dont le système humanitaire dans son ensemble gère les opérations de secours dans le contexte de crises prolongées caractérisées par des conflits internes. En outre, les parties à ces conflits n'ont aucun respect pour les principes humanitaires ni pour la sécurité des travailleurs humanitaires. Enfin, les ressources financières diminuent en l'absence de perspectives de solution visibles. Face à ces difficultés, l'OIM s'emploie à attirer et à déployer du personnel humanitaire aux fins d'intervention rapide ou de renfort, en mettant plus particulièrement l'accent sur la coordination et la gestion des camps et sur les abris d'urgence.

29. Une visite aux Philippines organisée au début de l'année par la Division des relations avec les donateurs à l'intention des Etats Membres intéressés a permis aux participants de se faire directement une idée de l'intervention d'urgence menée par l'OIM en réponse au typhon Haiyan, et de mieux connaître le Centre administratif de Manille.

Gestion humanitaire des frontières

30. En considération des crises qui sévissent dans divers pays, dont la République centrafricaine, la Libye – et la Jordanie – et le Soudan du Sud, l'OIM a lancé une initiative, dite de Gestion humanitaire des frontières, que j'ai présentée à la 22^e conférence internationale de la police des frontières, tenue à Varsovie (Pologne) les 22-23 octobre 2014. Cette initiative porte sur les opérations aux frontières avant, pendant et après une crise humanitaire qui provoque des migrations transfrontalières massives. Elle prend acte de la nécessité de veiller à ce que les autorités frontalières soient préparées pour réagir comme il

faut aux mouvements transfrontaliers provoqués par une catastrophe naturelle ou d'origine humaine, d'une manière qui protège les migrants touchés par la crise et qui garantisse leurs droits humains et leurs intérêts, tout en respectant la souveraineté et la sécurité nationales.

31. Contrairement à la gestion traditionnelle des frontières, la gestion humanitaire des frontières est axée sur les situations d'urgence ou les crises humanitaires, dans lesquelles les postes frontière doivent faire face à des mouvements migratoires massifs, extraordinaires, appelant une protection particulière et mettant en jeu des personnes qui ont décidé ou ont été contraintes de fuir par-delà une frontière, tandis que plane la menace d'une extension de la crise aux pays voisins. Selon leur nature, les crises peuvent engendrer un afflux soudain de biens, d'équipement et de personnel de secours. Les agents aux frontières sont généralement les premiers à être confrontés à ce genre de mouvements inhabituels, et la sécurité des frontières peut s'en ressentir. C'est pourquoi, la gestion humanitaire des frontières vise avant tout à améliorer les capacités des autorités frontalières pour qu'elles puissent gérer les situations d'urgence de façon à réduire l'incertitude et à apporter des réponses appropriées.

32. Dans une crise, la gestion inadaptée des frontières est souvent un élément du problème. L'initiative de gestion humanitaire des frontières vise à faire en sorte que la gestion des frontières en temps de crise soit un élément de la solution. Bien gérées, les réponses à une crise peuvent permettre de maintenir les frontières ouvertes, de sauver des vies et d'aider la communauté internationale à bien répondre aux besoins humanitaires des migrants. J'encourage les gouvernements intéressés à se mettre en relation avec les bureaux de l'OIM dans leur pays pour déterminer comment l'Organisation peut les aider dans leurs efforts de préparation.

Sûreté et sécurité du personnel

33. Etant donné notre présence accrue dans les zones de conflit, il a fallu renforcer les mesures de sécurité. L'Administration a adapté sa stratégie et ses capacités en matière de sûreté et de sécurité du personnel en conséquence. En ce qui concerne la formation, le nombre d'instructeurs internes agréés par les Nations Unies est passé de trois à dix. En réponse au risque accru d'enlèvements de travailleurs humanitaires, l'Organisation dispose désormais de trois membres du personnel formés pour gérer et négocier les prises d'otage, en arabe, en anglais et en français. L'importance de disposer d'une telle capacité est apparue en juillet dernier, lorsqu'un de nos collègues a été pris en otage dans l'exercice de ses fonctions. L'Administration a dépêché un gestionnaire et un négociateur expérimentés de la prise d'otage, grâce auxquels notre membre du personnel a pu être libéré.

Aide aux migrants vulnérables

- *Victimes de la traite*

34. Pour ce qui est de l'aide fournie aux migrants vulnérables, l'Organisation a porté assistance à environ 6 500 victimes de la traite de plus de 90 pays. Plus de 65 % des bénéficiaires de cette aide étaient victimes de la traite aux fins de travail forcé, et 14 % aux fins d'exploitation sexuelle, ce qui confirme la tendance à l'augmentation de l'exploitation aux fins de travail, déjà constatée ces dernières années.

- *Mineurs non accompagnés*

35. En 2014, 19 % des bénéficiaires de l'aide étaient des enfants migrants non accompagnés qui, dans leur majorité, se trouvaient dans des pays européens (plus de 1 900), mais aussi en Asie de l'Est et dans le Pacifique (plus de 1 600), ainsi qu'en Asie centrale et en Asie du Sud (près de 990).

- *Aide au retour volontaire et à la réintégration*

36. L'aide au retour volontaire et à la réintégration (AVRR) demeure une composante importante des activités de gestion des migrations menées par l'OIM dans le monde entier. Face à des schémas de réintégration en constante évolution, les programmes AVRR se sont diversifiés. Certains sont maintenant ciblés sur les enfants migrants non accompagnés et proposent des activités sur mesure visant à les réintégrer dans leur pays d'origine. Des projets répondent aussi aux besoins d'autres groupes vulnérables et proposent des formules de réintégration sur mesure et soucieuses des sexospécificités pour les familles avec des enfants, pour les migrants ayant des besoins sanitaires, ou encore pour les victimes de la traite. Pour être couronnés de succès, les programmes AVRR doivent être mis en œuvre en coordination et en partenariat avec les pays participants et des acteurs locaux (y compris le secteur privé, les organismes de développement et la société civile), afin d'améliorer les chances de réintégration.

Réinstallation

37. En 2014, l'OIM a achevé ou lancé des opérations de réinstallation, de retour ou d'évacuation au départ de plusieurs endroits présentant un risque élevé pour la sécurité, notamment en Afghanistan, en République centrafricaine, en Iraq et en République arabe syrienne. Elle aide plus de 25 pays à mettre en œuvre ces mesures de réinstallation ou de réimplantation humanitaires ou d'urgence. D'importantes opérations sont en cours en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient. A ce jour, plus de 100 000 personnes ont été transportées au titre de tels dispositifs en 2014.

Partenariats avec le secteur privé

38. Les principaux partenariats noués par l'Organisation avec des entreprises du secteur privé ont permis de consolider tous les domaines d'intervention. En ce qui concerne la préparation et la réponse aux situations d'urgence, les partenariats avec SAS Visual Analytics, ESRI et Deloitte ont contribué à la Matrice de suivi des déplacements et à l'amélioration de la collecte de données aux fins de coordination des interventions. Pour ce qui est de la gestion des migrations, un certain nombre de grandes entreprises multinationales ont rejoint l'Alliance entre les secteurs public et privé, qui a donné naissance à notre Système IRIS d'intégrité du recrutement international, et sont vivement intéressées par la mise en place de ce dernier. L'Organisation a ouvert des centres de demande de visa dans plus de 50 pays en partenariat avec VFS Global. Elle attend avec impatience de nouer d'autres partenariats dans cet important domaine de services qui contribuent à des migrations plus sûres.

Journée internationale des migrants : De la migration par désespoir au sauvetage des vies de migrants

39. Cette année, la Journée internationale des migrants, le 18 décembre, aura pour thème « Sauver les vies de migrants ». Elle sera l'occasion de braquer les projecteurs sur le problème croissant des migrants qui périssent alors qu'ils tentent de trouver refuge en un lieu sûr. Je suis fier de savoir que l'OIM était la première organisation à avoir appelé l'attention de la communauté internationale sur la portée mondiale de ces tragédies.

40. Pour la Journée internationale des migrants de l'année dernière, l'OIM avait mis l'accent sur la migration par désespoir, et réuni les premières estimations mondiales du nombre de migrants périssant sur les routes maritimes ou terrestres de la migration. Malheureusement, il apparaît que le nombre de décès est en augmentation, et que 2014 est l'année la plus meurtrière qu'on connaisse. Il est probable que notre dernier chiffre, qui sera publié en décembre, dépassera les 5 000 décès, soit presque deux fois plus que l'année dernière.

41. Nous savons que la migration – surtout la migration irrégulière – est un sujet controversé partout dans le monde. Bien trop souvent, le débat est circonscrit à ce qu'on croit être les effets socioéconomiques néfastes de la migration sur la culture et les emplois. Il faut, de toute urgence, changer l'image de la migration dans l'opinion, et nous avons besoin de votre aide à cette fin.

42. Plus particulièrement, nous engageons la communauté internationale à se charger davantage de sauver la vie des milliers de migrants – hommes, femmes et enfants – qui entreprennent le périlleux voyage par terre ou par mer. Il est inacceptable que l'on refuse d'accueillir ou de secourir quiconque fuit pour sauver sa vie. Les migrants qui tentent d'échapper à la guerre, au fanatisme religieux et aux catastrophes naturelles méritent notre empathie et notre protection.

43. Les migrants apportent d'immenses contributions, tant à leur pays d'origine qu'à leur communauté d'accueil. Ces nouvelles diasporas sont appelées à jouer un rôle important pour aider leurs communautés au pays. Ce sont là des voix crédibles, auxquelles tous ceux qui envisagent de tenter un voyage dangereux prêteront l'oreille. Les migrants sont la voix de la raison dans un débat souvent tumultueux.

Initiatives dans le domaine de la gestion et de l'organisation

Examen de la réforme structurelle

44. Une équipe chargée de la révision structurelle, composée de cinq membres du personnel aidés d'un consultant, avait été créée pour examiner la réforme structurelle, que le Conseil avait adoptée en novembre 2009 et qui avait été mise en œuvre en 2010 et en 2011. L'efficacité de cette nouvelle structure avait été passée en revue entre avril et août 2014. L'exercice a fait apparaître que, dans l'ensemble, la réforme avait donné d'excellents résultats et qu'aucun ajustement majeur ne s'imposait. Après avoir systématiquement consulté toutes les parties intéressées, l'Equipe chargée de la révision structurelle a proposé un certain nombre de recommandations qui ont été résumées dans le rapport que j'ai présenté à la quinzième session du Comité permanent des programmes et des finances (CPPF), en octobre 2014. Je tiens à remercier l'Equipe pour ses travaux, ainsi que tous ceux d'entre vous

qui ont réagi et répondu au questionnaire adressé à tous les Etats Membres. J'accueille avec satisfaction les recommandations formulées dans le rapport, que nous envisageons de mettre en œuvre dans le cadre de nos efforts permanents pour améliorer l'efficacité de l'Organisation.

Plan de renforcement budgétaire

45. A la 103^e session du Conseil, tenue en novembre 2013, les Etats Membres avaient approuvé un plan triennal de renforcement budgétaire, devant être mis en œuvre entre 2014 et 2016. Grâce à ce plan, de nouveaux postes et des ressources non négligeables viennent étoffer notre structure de base et, ce faisant, répondent en partie à la question chronique du budget sollicité à l'excès après plus de dix ans de croissance nominale zéro. De nombreux domaines bénéficient de l'adjonction de capacités, tandis que des fonctions essentielles, qui relèvent notamment des affaires juridiques, des achats, de la gestion des ressources humaines et du Bureau de l'Inspecteur général, bénéficient enfin de l'attention tant indispensable pour répondre à leurs besoins en ressources. Bien que ce plan triennal ne soit que dans sa première année de mise en œuvre, je puis vous assurer que nous avons déjà pris des mesures pour renforcer la structure, comme le soulignent les divers documents budgétaires dont vous êtes saisis. Grâce aux ressources additionnelles que permettra de dégager ce plan triennal de renforcement budgétaire, je suis certain que l'OIM pourra améliorer ses fonctions de surveillance, d'appui et de gestion, pour être mieux à même de vous servir, vous les Etats Membres, ainsi que les migrants et les autres bénéficiaires.

46. Conformément à mon engagement de stimuler l'adhésion pleine et entière des Etats Membres à l'Organisation, nous continuerons à collaborer étroitement avec eux sur nos questions financières. Nous allons, dès le début de l'année prochaine, engager des consultations avec vous, ayant prévu une première consultation informelle en mars 2015. A cette occasion, nous vous informerons en détail du processus de réforme budgétaire en vous communiquant l'état d'avancement du plan triennal de renforcement budgétaire 2014-2016. Notre équipe de direction vous rendra compte des diverses initiatives prises pour renforcer les capacités de nos fonctions clés de surveillance et d'appui. A cette même réunion, nous vous donnerons également un aperçu de nos mécanismes comptables et de conversion monétaire. Etant donné que l'OIM travaille dans plus de 70 monnaies, la gestion des difficultés que pose cet environnement multi-monnaies est une priorité.

47. Etant donné que le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde achèvera bientôt son dernier mandat de trois ans de Vérificateur externe des comptes de l'OIM, nous allons vous consulter sous peu en vue de lancer le processus de sélection d'un nouveau vérificateur externe des comptes, dont le mandat commencera en 2016. Nous solliciterons auprès des Membres des manifestations d'intérêt à cet égard.

Contributions assignées des Etats Membres

48. Je puis annoncer que nous avons bien progressé dans nos efforts visant à réduire le montant des contributions assignées des Etats Membres restant dues de longue date. Après le récent paiement de l'Ouganda, il ne reste que huit Etats Membres sur les 156 que compte l'OIM qui ont perdu leur droit de vote, ce qui est le chiffre le plus bas depuis la récente entrée en vigueur des amendements à la Constitution, qui rendent la perte du droit de vote automatique dans certaines conditions. L'OIM s'emploie, à Genève et dans les capitales, à régler en concertation avec les Etats Membres les arriérés en souffrance depuis de nombreuses

années, y compris par la négociation d'un échéancier de paiement. Malgré les progrès accomplis, nous continuerons à nous préoccuper de cette question afin de supprimer tous les montants restant dus et de rétablir le droit de vote de tous les Membres de l'OIM.

Changements et manifestations notables

49. Un changement notable concerne les organes directeurs de l'OIM puisque, après l'entrée en vigueur des amendements à la Constitution, le Comité exécutif a été aboli. Cette mesure contribuera à rationaliser les fonctions des organes directeurs.

50. Pour sensibiliser davantage encore aux questions éthiques et aux normes de conduite, l'Administration a mis en place le Bureau de la déontologie, qui est chargé d'une tâche essentielle, le traitement des allégations de conduite répréhensible, et doit conseiller le personnel sur sa participation à des activités extérieures ainsi que sur les questions relatives aux conflits d'intérêts.

51. Etant donné l'importance des liens entre la migration et le changement climatique, et eu égard à l'intérêt croissant porté à ce domaine thématique ainsi qu'aux questions connexes de gouvernance et de gestion, l'Administration a décidé de créer une Division Migration, environnement et changement climatique au sein du Département de la gestion des migrations, pour appuyer l'élaboration des politiques et donner des conseils, dans toute l'Organisation, sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Cette fonction relevait auparavant du Département de la coopération internationale et des partenariats.

52. En 2014, l'Organisation a, conformément à la demande des Etats Membres, organisé deux ateliers du Dialogue international sur la migration qui avaient pour thème, respectivement, « Migration Sud-Sud : Nouer des partenariats stratégiques pour le développement » (24-25 mars 2014) et « Migration et famille » (7-8 octobre 2014).

53. En ce qui concerne les réunions internes de la direction, la retraite de l'équipe de direction a eu lieu à Annecy (France) les 16-17 janvier 2014. A cette occasion, un consensus s'était dégagé quant à l'approche institutionnelle de la gouvernance des migrations, et d'autres cibles internes avaient été fixées pour l'Administration. Le Comité de coordination de la gestion s'est réuni les 6-7 mars 2014, et le Comité de formulation et de coordination des politiques le 18 août 2014.

54. La quatrième réunion mondiale des chefs de mission, tenue en septembre 2014, a réuni 140 chefs de mission et chefs de bureau du monde entier. L'Administration a saisi l'occasion de cette manifestation pour procéder à un riche échange de vues sur tous les aspects de la migration et pour lancer le premier manuel à l'intention des chefs de mission de l'OIM, un précieux outil qui énonce des pratiques exemplaires et permet de renforcer la performance et la cohérence dans une organisation légère, souple, efficace et fondée sur des principes.

III. CAP SUR LE SOIXANTE-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE L'OIM ET AU-DELA : 2015-2018

55. A la réunion mondiale des chefs de mission précitée, l'Administration a également passé en revue un certain nombre de mesures destinées à orienter notre action jusqu'à la fin

de 2014 et pendant la période allant de 2015 à 2018 – qui sera marquée par le 65^e anniversaire de l'Organisation, en 2016, et la fin de mon second mandat, en 2018. Ces initiatives, qui concernent les politiques, les opérations, les programmes et la gestion, doivent renforcer notre capacité à œuvrer avec davantage d'efficacité au service des Etats Membres de l'OIM et des migrants.

Initiatives en matière de politiques, d'opérations et de programmes

Politique humanitaire de l'OIM

56. Comme je l'avais indiqué à la session du CPPF tenue en juin, l'OIM s'emploie à renforcer son rôle humanitaire en élaborant une politique humanitaire.

57. L'élaboration de cette politique est axée sur un ambitieux processus consultatif mis en œuvre au sein de l'Organisation, qui comprend : a) un point de la situation dans six représentations sur le terrain ; et b) une plateforme de gestion des connaissances en ligne destinée à recueillir les contributions du personnel des structures extérieures et du Siège. Un groupe de travail sur la politique humanitaire a été créé, qui s'est déjà réuni à deux reprises en 2014 (en mai et en octobre). Il est composé de 50 membres du personnel en poste dans des bureaux de pays, des bureaux régionaux et au Siège. Ces efforts visent résolument à faire en sorte que cette politique s'articule avec le modèle opérationnel de l'OIM, en première ligne des interventions humanitaires.

58. Un projet de politique a été élaboré à la réunion du Groupe de travail en octobre, qui sera précisé d'ici la fin de l'année. Une expérimentation sur le terrain et des consultations avec des partenaires clés sont prévues en 2015.

Politique de protection de l'OIM

59. Au titre de la politique humanitaire, des initiatives ont été lancées pour intégrer la protection dans le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire de l'OIM, parmi lesquelles il convient de citer l'élaboration d'outils opérationnels d'intégration de la protection. Par ailleurs, l'OIM a pu renforcer sa présence dans des forums de protection au niveau interinstitutions, sur le terrain et à l'échelle mondiale. Par exemple, elle est désormais membre permanent du Groupe de travail sur la protection de l'enfance et du volet violence sexiste au sein du Comité permanent interorganisations (IASC).

60. En outre, l'OIM a créé le Groupe de travail sur la politique de protection, chargé d'examiner la politique de l'Organisation en matière de protection. S'inspirant du dernier document institutionnel de l'OIM sur le sujet (IC/2007/3), il tiendra compte des nouvelles normes et politiques internes et externes élaborées depuis 2007 pour énoncer des principes institutionnels fondamentaux en matière de protection et créer une structure pour les intégrer dans les activités de l'Organisation. Ce groupe de travail est composé de représentants de départements du Siège et de représentants de structures hors Siège. Il est présidé par le Conseiller juridique, et bénéficie du soutien de l'Unité du droit international de la migration.

61. Selon une opinion largement répandue à l'extérieur de l'OIM, l'Organisation n'a pas de mandat de protection ou n'est pas en mesure de contribuer à la protection dans le cadre de son action. En l'absence de principes et de procédures internes clairement définis, il est difficile pour l'OIM de se tenir à une ligne d'action unique en matière de protection, une

question dont la pertinence à l'échelle internationale ne cesse de croître dans le contexte des activités menées par l'Organisation.

62. Depuis la rédaction du document de 2007 et sa présentation aux Etats Membres, l'OIM et le contexte dans lequel elle intervient ont considérablement changé. Les activités normatives menées à l'extérieur de l'Organisation évoluent elles aussi, et le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013 a adopté une position claire sur la protection des migrants et les lacunes en matière de protection. Le rôle de sensibilisation de l'OIM et la manière dont elle peut l'exercer au mieux sont étroitement liés à ce domaine. Il est indispensable, aujourd'hui, que l'OIM réexamine ses principes généraux en la matière et qu'elle les mette en conformité avec des normes et des circonstances qui ont changé.

Grandes conférences et forums consultatifs

- *Programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015*

63. Dans sa résolution n° 1270 du 29 novembre 2013, le Conseil a demandé à l'OIM de continuer à prendre part aux consultations en cours sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

64. A cet égard, notre action s'articule autour de trois grands axes : a) participation active à l'Equipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015, qui apporte des contributions essentielles au Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable ; b) collaboration au sein du Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) et du Groupe mondial sur la migration (GMG) ; et c) activités spécifiques, telles que réunions, publications, utilisation des médias sociaux, lobbying et conduite de projets.

65. Si le programme de développement pour l'après-2015 n'a pas encore été adopté, le rapport du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre mentionne expressément, quant à lui, la migration et les questions connexes dans plusieurs domaines, tels que l'éducation, l'égalité des sexes, l'emploi, les inégalités, l'avènement de sociétés pacifiques et les partenariats mondiaux. Malheureusement, une cible relative à la question des migrants pris au piège dans des pays en crise a été retirée du dernier projet du Groupe de travail ouvert, si bien qu'il faut, sans tarder, tout mettre en œuvre pour qu'elle soit réintroduite dans le document.

- *Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe (Sendai (Japon), mars 2015)*

66. Au vu des déclarations faites par un grand nombre de nos Etats Membres dans le cadre des consultations régionales sur la réduction des risques de catastrophe et aux sessions du Comité préparatoire de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, nous voulons espérer que le document final de cette conférence fera explicitement référence à la migration et à la mobilité. A cet égard, nous engageons vivement les Etats Membres à faire pression dans ce sens. Je me réjouis à la perspective de participer à cette conférence au Japon, en mars 2015.

- *Huitième Forum mondial sur la migration et le développement (Istanbul (Turquie), 2015)*

67. En 2014, l'OIM a continué de soutenir le FMMD en : a) hébergeant son unité de soutien ; b) apportant son concours, si nécessaire et sur demande, à sa présidence, assurée par la Suède, de même qu'à la troïka des présidences précédente, actuelle et future, par des travaux préparatoires sur des thèmes clés ; et c) collaborant avec la présidence actuelle et le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement en vue de parvenir à une approche conjointe, cohérente et efficace du couple migration et développement.

68. L'OIM collabore déjà étroitement avec la Turquie, qui assume la prochaine présidence, pour lui apporter son appui, si nécessaire et sur demande, en vue de la huitième réunion du sommet du FMMD, à Istanbul, en octobre 2015.

- *Sommet mondial sur l'aide humanitaire (Istanbul (Turquie), 2016)*

69. Le Sommet mondial sur l'aide humanitaire de 2016 répondra au besoin croissant de coordination et à la nécessité de mettre en place une nouvelle « architecture humanitaire » face à des réalités humanitaires nouvelles et à des crises humanitaires sans précédent. Dans ce contexte, de plus en plus de pays à revenu intermédiaire s'adressent à l'OIM pour obtenir de l'aide, mais aussi en tant que bailleurs de fonds ; le secteur privé et les organisations non gouvernementales sont davantage présents sur le terrain ; et les nouvelles technologies créent de nouvelles responsabilités puisque, par exemple, les bénéficiaires font connaître leurs besoins et leurs doléances sur Facebook.

70. Il est important, aujourd'hui, que l'OIM pose des jalons en vue de ce Sommet et qu'elle y participe. Outre son action humanitaire spécifique, l'OIM mettra l'accent sur des domaines prioritaires, par des activités concernant notamment la gestion des frontières, les diasporas, les villes et la prévention de l'exploitation et des violences sexuelles.

71. J'ai chargé les bureaux régionaux et les bureaux de pays de veiller à ce que l'OIM joue un rôle de premier plan au Sommet en :

- a) Participant activement aux comités directeurs régionaux qui contribueront au programme ;
- b) Faisant entendre la voix des migrants lors des discussions ; et
- c) Participant aux consultations mondiales en ligne.

72. Nous nous employons aussi à faire en sorte que la migration figure dans le rapport du Secrétaire général en vue du Sommet, et à effectuer des analyses sur la question.

- *Groupe mondial sur la migration*

73. En sa qualité d'organisation chef de file pour les questions de migration, l'OIM collabore étroitement avec des organismes des Nations Unies dans le cadre du GMG, dont j'ai cédé la présidence au Directeur général de l'Organisation internationale du Travail (OIT) au début de 2014.

74. L'OIM contribue directement aux activités du GMG en coprésidant quatre des cinq groupes de travail et équipes spéciales, et en mettant à la disposition de l'équipe de soutien du GMG le seul membre du personnel à plein temps.

75. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec la Banque mondiale, qui assumera la présidence du Groupe à partir de janvier 2015.

- *Processus consultatifs régionaux sur la migration*

76. La planification de la cinquième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR) a débuté après que la Ligue des Etats arabes (LEA) eut confirmé qu'elle l'accueillerait en octobre 2015 au Caire (Egypte). La LEA a aussi confirmé que, selon toute probabilité, un nouveau PCR serait créé à cette occasion, qui réunirait des Etats membres de la Ligue pour débattre de questions migratoires présentant un intérêt commun.

77. A la demande des Membres de l'OIM, la quinzième session du CPPF a discuté des PCR et examiné leurs incidences sur la gouvernance mondiale des migrations. Malgré les limites inhérentes au caractère non contraignant de ces processus, les Etats Membres ont reconnu le rôle essentiel que ceux-ci jouent dans leurs régions respectives, ainsi que leurs résultats concrets. Ils ont aussi souligné la nécessité de mieux articuler les discussions sur la migration à l'échelle régionale (PCR et forums interrégionaux) et celles menées à l'échelle mondiale (FMMD et Dialogue de haut niveau), afin qu'elles pèsent davantage sur la gouvernance mondiale des migrations, et d'améliorer l'interaction entre les PCR des différentes régions.

78. L'OIM continuera de soutenir les PCR en cours de formation et d'encourager l'officialisation de ceux qui ont été créés récemment, comme le DIMAC (Dialogue sur la migration pour les Etats de l'Afrique centrale) ou le PCR de la COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe). Etant donné l'importance déterminante et croissante de la migration de main-d'œuvre, l'OIM reste fermement résolue à soutenir le Processus de Colombo, et continue de collaborer étroitement avec le Dialogue d'Abou Dhabi.

79. Consciente du rôle important dévolu aux PCR en l'absence d'une approche de la migration universellement acceptée, l'OIM continuera de faire de sa participation et de son soutien aux 16 grands PCR une priorité, en collaboration avec le HCR, l'OIT et le Centre international pour le développement des politiques migratoires, entre autres partenaires.

80. Un PCR dans les Caraïbes donnerait aux Etats de cette région une occasion unique de se réunir pour s'attaquer à leurs problèmes de migration communs. Une enceinte d'échanges de vues informels et non contraignants pilotée par les Etats serait propice à des approches concertées pour faire face aux mouvements de personnes très fluides dans cette région, y compris les importants flux de transit de migrants extérieurs à la région. Un PCR dans les Caraïbes permettrait en outre aux Etats de débattre de questions se rapportant à la traite d'êtres humains, à la fuite des cerveaux, aux diasporas, à la migration environnementale et aux flux d'émigration massifs qui caractérisent les mouvements migratoires dans cette région.

Alliances novatrices avec des parlements, des conseils municipaux et des maires

81. Les maires sont de plus en plus actifs et présents dans le débat sur la migration et souhaitent être associés à l'élaboration de politiques et à la formulation de solutions concrètes en matière d'intégration des migrants. La Conférence sur les migrants et les villes de 2015 sera le point de départ de notre action en direction des maires et des conseils municipaux. Ma participation au Forum des maires sur les migrations, organisé à Barcelone en juin en partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ainsi qu'à une autre réunion importante de maires à Amsterdam, cette année, m'a donné l'impression que, souvent, les maires sont davantage au fait des réalités migratoires que les dirigeants nationaux.

82. Au Siège, nous intensifions nos relations avec l'Union interparlementaire qui, comme l'OIM, est une organisation intergouvernementale, et qui pourrait jouer un rôle de relais entre l'Organisation et les parlements nationaux.

Conférences ministérielles mondiales : Conférence ministérielle sur la diaspora (2013) et Conférence sur les migrants et les villes (2015)

83. En 2014, l'OIM a entamé l'élaboration du Rapport *Etat de la migration dans le monde 2015*, qui sera axé sur les migrants et les villes. Plusieurs documents de travail régionaux et thématiques ont été commandés, et une première réunion du conseil consultatif chargé du Rapport s'est tenue en septembre 2014. Un atelier consacré au Rapport a été organisé en juin 2014, où des chercheurs de l'Université de Maastricht ont présenté les conclusions d'une étude portant sur huit villes dans le monde.

84. Forte du succès de la Conférence ministérielle sur la diaspora de 2013, et en réponse aux demandes qui lui ont été faites, l'OIM organisera la Conférence sur les migrants et les villes en octobre 2015. Le thème des migrants et des villes est particulièrement opportun et intéressant. Des angles de vue et des partenariats nouveaux émergent des préparatifs de la Conférence et des travaux sur le Rapport *Etat de la migration dans le monde*.

Recherche, formation et renforcement des capacités en matière de migration

85. L'OIM a pour ambition de développer ses capacités de recherche et de formation, en ouvrant un nouveau centre au Moyen-Orient et un autre en Amérique latine, afin de renforcer la capacité de formation de ses deux autres centres, le Centre africain de renforcement des capacités, en République-Unie de Tanzanie, et le Centre de recherche et de formation sur la migration, en République de Corée.

Unité d'analyse des données sur la migration

86. Au début de 2015, l'Administration créera l'Unité d'analyse des données sur la migration au Centre administratif de Manille, qui sera chargée d'améliorer la capacité de l'OIM à recueillir et à analyser les données sur la migration internationale. L'Unité nouera des partenariats avec d'importants experts et fournisseurs de données, tels que Gallup, le service de recherche du magazine *The Economist*, le GMG et des établissements universitaires. L'une de ses premières tâches consistera à établir un premier rapport annuel de l'OIM sur les statistiques de la migration. Elle contribuera en outre à la prochaine édition de notre nouveau

rapport annuel sur les décès de migrants en mer, dans le désert et sur d'autres routes de la migration, intitulé *Fatal Journeys*.

Système d'intégrité du recrutement international

87. En 2014, l'OIM a continué de promouvoir le recrutement éthique, en lançant l'Alliance entre les secteurs public et privé pour un recrutement équitable et éthique, et en élaborant le Système IRIS.

88. Au niveau multilatéral, l'OIM a attiré l'attention sur cette question lors des discussions au sein du FMMD, et a aidé le Processus de Colombo à faire de cette question une priorité lors de discussions générales sur la gestion de la migration de main-d'œuvre dans des pays d'origine en Asie du Sud.

89. En ce qui concerne le Système IRIS, l'OIM continue de resserrer sa collaboration avec le secteur privé et la société civile pour trouver des solutions pratiques permettant de protéger les droits du travail des migrants et, en concertation avec des sociétés, s'emploie à déterminer les incidences négatives des pratiques de recrutement contraires à l'éthique, y compris l'exploitation par le travail et la traite d'êtres humains, dans leurs chaînes d'approvisionnement. A titre d'exemple, l'OIM a animé un atelier de formation de deux jours sur l'exploitation par le travail dans le secteur de l'huile de palme à l'intention d'auditeurs sociaux de The Forest Trust et de responsables de la durabilité chez Wilmar International – un leader dans ce secteur. The Forest Trust est une ONG basée à Genève et un partenaire résolu du projet IRIS. Des discussions sont en cours avec un certain nombre de grandes entreprises du secteur privé qui sont vivement intéressées par le projet IRIS.

Migrants dans les pays en crise

90. L'OIM continue de demander instamment qu'une attention accrue soit portée à la situation des migrants pris dans une crise et à l'incapacité des mécanismes d'assistance et de coordination humanitaires existants à prendre en considération et à aider comme il se doit ces groupes souvent vulnérables et invisibles. Ses efforts ont été centrés sur des mesures de sensibilisation à l'intention d'organisations partenaires au sein du IASC et auprès des Etats Membres de l'OIM, ainsi que sur l'intégration de ces questions dans le processus de préparation du Sommet mondial sur l'aide humanitaire, dans lequel l'OIM joue, depuis le début, un rôle de premier plan.

91. Dans la foulée du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013, l'Initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC) a été officiellement lancée à la réunion du Sommet du FMMD, en mai 2014. Elle est copilotée par les Gouvernements des Philippines et des Etats-Unis d'Amérique. Avec le soutien financier des Etats-Unis, l'OIM a créé un secrétariat pour appuyer le groupe de travail de l'Initiative. Placé sous la direction d'un directeur, ce secrétariat reçoit en outre le soutien d'un fonctionnaire chargé des politiques. Outre les deux pays co-chefs de file de l'Initiative, le groupe de travail est composé de l'Australie, du Bangladesh, du Costa Rica, de l'Ethiopie et de la Commission européenne, ainsi que de Susan Martin, de l'Université de Georgetown, de Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et le développement, et du HCR, en qualité de partenaires.

92. En 2015, des consultations régionales identifieront des pratiques exemplaires en vue de renforcer les capacités permettant aux Etats et aux autres parties prenantes de se préparer et de répondre aux crises de manière à pouvoir alléger les souffrances et protéger la dignité et les droits des migrants pris dans des pays frappés par une crise grave. En outre, l'OIM lancera un projet pilote novateur, financé par les Etats-Unis, qui vise à identifier les pratiques exemplaires et les outils innovants propres à aider les Etats et d'autres acteurs à répondre aux besoins des migrants pris dans une crise, y compris par la préparation aux services consulaires d'urgence. Les conclusions seront utilisées dans le cadre de l'Initiative MICIC.

Centres de demande de visa

93. En 2012, l'OIM a noué un partenariat public-privé avec VFS Global, le plus important de ce type depuis plus de dix ans. Dans le cadre de ce partenariat, elle a créé 46 centres de demande de visa pour le Gouvernement du Canada, qu'elle gère avec VFS Global.

94. La totalité de ces centres sont entièrement opérationnels, et traitent quelque 100 000 demandes par an. L'OIM fournit des services administratifs de demande de visa, y compris la collecte de données biométriques dans la langue locale, et a supprimé l'obligation, pour les demandeurs, de se rendre à l'étranger pour demander un visa. Cette initiative permet en outre de réduire les délais de traitement des visas.

95. L'OIM vient d'ouvrir neuf autres centres de demande de visa pour le Royaume-Uni au titre d'un accord similaire avec VFS Global, et espère pouvoir annoncer prochainement la conclusion d'un deuxième partenariat avec une autre entité du secteur privé pour mettre en œuvre un nouveau grand contrat gouvernemental.

Réduction des coûts des transferts de fonds

96. Comme je l'avais annoncé au Conseil de l'OIM l'année dernière, la communauté internationale doit intensifier ses efforts pour faire baisser les coûts des transferts de fonds. Malgré de nombreuses initiatives, ces dernières années, pour atteindre cet objectif, beaucoup d'obstacles subsistent, dont la difficulté d'effectuer des virements internationaux, un cadre bancaire et réglementaire rigide, et l'absence de sociétés de transfert d'argent bon marché et fiables. L'OIM a constitué une équipe spéciale interne chargée d'étudier la question et les possibilités de partenariats avec d'autres organismes et institutions, afin de promouvoir des solutions à ce problème.

97. Fait nouveau positif : le partenariat que l'OIM et l'Union postale universelle (UPU) doivent nouer pour mettre en œuvre un projet qui associera les capacités des deux organisations pour aider à résoudre la question des rapatriements de fonds par un abaissement des coûts de transferts pour certains couloirs de migration. Le projet conjuguera les capacités de l'UPU en matière de transferts internationaux de fonds par l'intermédiaire des bureaux postaux à l'expertise de l'OIM dans le domaine des migrations, en vue d'offrir de nouvelles possibilités de transfert de fonds bon marché dans des pays où les coûts sont traditionnellement excessifs.

98. Un premier projet pilote sera lancé au Burundi en 2015. Cette initiative conjointe de l'OIM et de l'UPU vise à réduire le coût des rapatriements de fonds, à améliorer l'intégration et les connaissances financières des migrants et de leur famille, surtout dans les régions rurales, et à faciliter l'accès des petits producteurs locaux aux marchés internationaux. L'UPU et l'OIM envisagent de créer et de mettre en œuvre des projets analogues dans d'autres pays qui connaissent les mêmes problèmes.

99. La réduction des coûts de transfert de fonds est une priorité pour l'OIM, car ceux-ci pénalisent financièrement les migrants et leur famille. Elle a aussi été jugée prioritaire lors du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement de 2013. De plus en plus, les orientations précédant le départ dispensées par l'OIM aux travailleurs migrants comportent un volet Connaissances financières. Les migrants sont informés des diverses filières de transfert existantes et des outils et ressources conçus pour les aider à prendre leurs décisions en matière de gestion monétaire en connaissance de cause. Grâce à une meilleure connaissance de ces questions, ils sont en mesure de prendre des décisions avisées concernant les rapatriements de fonds et les économies.

100. L'OIM a aussi conjugué sa connaissance des questions de migration et de rapatriement de fonds avec l'expertise d'autres institutions spécialisées, telles que l'Union internationale des télécommunications dans le domaine des technologies mobiles. L'accès accru à la téléphonie mobile et aux smartphones a ouvert de nouvelles perspectives quant à une réduction des coûts de transfert dans le monde, de même que l'augmentation du nombre de services facilitant le transfert national et international d'argent sans passer par un compte bancaire.

101. J'espère sincèrement que tous ces efforts contribueront rapidement à réduire les coûts des rapatriements de fonds dans le monde.

Cadre opérationnel en cas de crise migratoire

102. En 2014, dans le prolongement des activités présentées dans le rapport sur la première année de mise en œuvre du Cadre opérationnel en cas de crise migratoire (2012-2013) – publié lors du CPPF en juin 2014 – de nouvelles mesures ont été prises pour continuer de mettre en œuvre le Cadre opérationnel en réponse aux dimensions migratoires des situations de crise, et fournir aux Etats Membres de l'Organisation des outils qui leur permettent de mieux se préparer aux conséquences migratoires des catastrophes.

103. Conformément au Cadre opérationnel, l'OIM continue d'étendre son soutien aux Etats Membres en matière de gestion des migrations afin de réduire les obstacles aux mouvements transfrontaliers de personnes et de tirer ainsi pleinement profit des possibilités qu'offre la mondialisation, et pour faire face aux risques et aux défis que présente la mobilité humaine en cas de crise.

104. L'OIM collabore avec les Etats afin d'harmoniser, de rationaliser et de simplifier les processus de gestion des migrations et de mettre à profit la technologie moderne pour faciliter la gestion des migrations et des frontières. Nous nous employons actuellement à anticiper les effets que les crises migratoires peuvent avoir sur la capacité des Etats à bien gérer la migration, et élaborons des méthodes d'aide au renforcement des capacités aux fins de préparation aux crises et d'assistance post-crise.

Campagne mondiale d'information

105. En 2013, à la 103^e session du Conseil, l'OIM a lancé sa campagne mondiale sur les contributions positives des migrants aux sociétés d'accueil et d'origine. Cette campagne est essentielle pour faire pièce aux informations erronées, en présentant des faits sous une forme aisément compréhensible. Il est indispensable de fournir des éléments factuels, des données et des évaluations de meilleure qualité sur les incidences des politiques et des programmes de

migration, pour faire contrepoids aux idées fausses concernant l'ampleur et les incidences réelles du phénomène migratoire. Les récits d'expériences réussies sont tout aussi importants. La campagne a été mise en œuvre avec des fonds limités par les bureaux de l'OIM en Allemagne, aux Etats-Unis et en Belgique, et elle a été présentée au Sommet du FMMD en mai 2014. Les discussions menées avec le Conseil de l'Europe pour une mise en œuvre à grande échelle – débutant par le district londonien de Lewisham – dans le cadre de son projet Diversité dans l'économie et l'intégration locale progressent à grands pas. Cette campagne fait l'objet d'une collaboration avec des partenaires gouvernementaux et de la société civile en Suisse, aux Pays-Bas et en Finlande. Des demandes de financement local ont été présentées pour des projets adaptés en République tchèque et en Slovaquie. Des initiatives analogues sont en cours dans d'autres pays, notamment en Afrique du Sud.

Lutte contre le trafic illicite de migrants

106. Le trafic illicite de migrants est une menace pour l'intégrité des frontières internationales et met les systèmes nationaux de gestion à rude épreuve. En outre, il met en péril la vie et le bien-être des migrants. L'OIM collabore depuis de longues années avec des Etats et des partenaires pour lutter contre le trafic illicite de migrants. Etant donné la recrudescence de ce fléau dans de nombreuses régions du monde, et notamment dans le bassin méditerranéen, l'OIM est déterminée à renforcer ses activités dans ce secteur en : a) renforçant les capacités des Etats pour qu'ils puissent prévenir et combattre avec efficacité le trafic illicite de migrants, y compris par la criminalisation et la poursuite des passeurs et par un resserrement de la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination ; et b) protégeant les migrants introduits clandestinement, qui appellent souvent une attention particulière car ils sont exposés à de multiples risques, y compris ceux qui découlent d'un contact avec des organisations criminelles, ou encore les menaces pour leur sécurité, leur santé, leur dignité, ainsi que leurs droits juridiques et humains.

107. L'OIM continuera d'œuvrer main dans la main avec ses partenaires pour promouvoir des possibilités de migration sûre et digne, s'attaquer aux causes profondes de la « migration par désespoir », sensibiliser les migrants aux risques qu'ils encourent en s'adressant à des trafiquants, et soutenir des actions de sensibilisation, l'élaboration de politiques et des programmes fondés sur des faits.

Initiatives dans le domaine de la gestion et de l'organisation

Composition universelle

108. Avec 156 Etats, l'OIM se rapproche d'une composition universelle. L'augmentation du nombre d'Etats Membres de l'OIM répond à un triple objectif. Premièrement, cet accroissement enrichira et élargira le dialogue sur la migration en élargissant le cercle de ceux qui participent déjà aux discussions. Deuxièmement, une composition universelle contribuerait à faire en sorte que l'OIM demeure l'organisation chef de file pour les questions de migration à l'échelle mondiale, à l'heure où les organismes et organisations partenaires sont de plus en plus intéressés par un élargissement de leurs activités aux questions de migration. Troisièmement, si les Etats Membres décidaient d'étudier la possibilité d'une institutionnalisation plus grande avec les Nations Unies, quelle qu'en soit la forme, un nombre plus important d'Etats Membres permettrait à l'OIM d'en discuter en position de force.

Statut d'observateur auprès de l'OIM pour tous les organismes des Nations Unies et les autres partenaires

109. Depuis des années, l'OIM collabore avec de nombreux organismes des Nations Unies et autres partenaires, voire avec la plupart d'entre eux. Or, elle n'a pas toujours officialisé ces relations en invitant ces partenaires à devenir observateurs auprès de l'OIM. J'ai le plaisir de constater qu'une douzaine d'organismes et organisations ont obtenu le statut d'observateur auprès de l'OIM à cette session du Conseil.

Application de l'ensemble des privilèges et immunités

110. Depuis l'adoption de la résolution n° 1266 relative à l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation, cinq nouveaux accords répondant aux critères qui y sont énoncés sont entrés en vigueur entre l'OIM et l'Autriche, la République centrafricaine, Chypre, Madagascar et le Yémen. Les négociations avec un autre Etat ont été finalisées, et un accord devrait être signé sous peu. Des négociations sont en cours avec un certain nombre d'Etats avec lesquels il n'existe pas d'accord ou, si un accord existe, celui-ci ne remplit pas les critères énoncés dans la résolution.

111. Cela signifie que l'OIM bénéficie de privilèges et immunités conformes aux critères énoncés dans la résolution dans seulement 83 pays sur les 177 dans lesquels elle mène des activités. Tous ces pays sont Membres de l'Organisation. Autrement dit, 83 Etats Membres sur 156 ont conclu avec l'OIM un accord obéissant aux critères requis.

112. L'Organisation jouit de ces privilèges et immunités dans seulement cinq pays sur les neuf dans lesquels se trouve un bureau régional, à savoir l'Autriche, la Belgique, l'Egypte, le Kenya et l'Afrique du Sud.

Principe de la vérification unique des comptes

113. Les fréquentes vérifications de projet mises en place par les donateurs continuent de peser lourdement sur la structure de base de l'OIM. En l'absence d'une bonne compréhension des politiques de l'Organisation, ces vérifications peuvent porter sur des sanctions pour non-respect de normes nationales – qui diffèrent des dispositions réglementaires de l'OIM – et beaucoup de temps doit être consacré à des procédures faisant double emploi et à l'examen des constatations de ces vérifications. Etant donné que ces vérifications sollicitent à l'excès les structures de l'OIM, réduites à l'essentiel, ce processus pourrait être rationalisé par le recours à une vérification ou à un vérificateur des comptes unique, conformément à la pratique suivie dans d'autres organisations. Cette mesure, non seulement contribuerait à la maîtrise des coûts au sein de l'OIM, mais profiterait également aux donateurs en réduisant les dépenses qu'ils supportent en procédant à leurs propres vérifications de projet.

114. Notre mécanisme d'audit interne renforcé comprend désormais le Vérificateur externe des comptes, élu par les Etats Membres, l'Inspecteur général de l'OIM et le Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance, un organe indépendant. Les rapports qu'ils présenteront seront réguliers et comprendront des informations sur les constatations d'audits et l'évaluation des risques. Avec ces fonctions renforcées, j'espère que les Etats Membres recourront davantage au mécanisme d'audit de l'OIM et qu'ils n'auront plus besoin de procéder eux-mêmes à la vérification des comptes des projets de l'OIM.

Plan d'acquisition de locaux

115. Afin d'utiliser nos ressources limitées au moindre coût et d'offrir plus d'avantages aux Etats Membres de l'OIM et à ses bénéficiaires, j'ai lancé une politique visant à examiner les moyens d'acquérir des locaux dans diverses capitales du monde pour remplacer nos traditionnels contrats de location, plus onéreux. Cette mesure est destinée à optimiser les contributions des Etats Membres et à renforcer les capitaux propres de l'Organisation. Actuellement, l'OIM est propriétaire du bâtiment du Siège, à Genève, et de plusieurs autres locaux sur divers continents. Pour faire avancer ce projet, j'ai demandé aux directeurs régionaux et aux chefs de mission d'évaluer la viabilité de l'acquisition de locaux dans leurs pays respectifs. Le soutien des Etats Membres, le cas échéant, serait particulièrement bienvenu et utile.

Développement du réseau des organisations de la société civile et des milieux universitaires

116. L'OIM poursuit la tradition bien établie de mener des consultations annuelles avec des organisations de la société civile (OSC) au Siège, à Genève – une occasion de mettre en commun des expériences et d'échanger des points de vue sur la manière dont l'OIM et les OSC peuvent améliorer leur action au service des migrants et de la société. Lors de plusieurs manifestations à l'étranger, des hauts fonctionnaires et moi-même avons rencontré des représentants d'OSC. L'augmentation du nombre et de la diversité des acteurs de la société civile offre de nouvelles possibilités de partenariat et de coopération pour l'OIM, que l'Organisation souhaite exploiter. Nous continuerons d'avoir à cœur de développer les initiatives conjointes, les réseaux et les partenariats.

117. Dans le même temps, l'Organisation offre aux chercheurs et aux décideurs un espace de consultation unique en son genre pour analyser ensemble ses abondantes données sur la migration.

Nouvelles sources de financement

118. Par la résolution n° 1265 sur le financement de la structure de base, adoptée par le Conseil le 26 novembre 2013, vous avez approuvé une augmentation du budget administratif pour tenter de résoudre la question fondamentale de la structure de base sollicitée au-delà de ses capacités, et notamment pour consolider les fonctions juridiques, la gestion des ressources humaines, et les fonctions d'audit interne, d'évaluation et d'enquête de l'Organisation.

119. L'Administration continue activement d'étudier la possibilité d'autres sources de financement et de mettre en œuvre d'autres mesures d'économie. L'un des moyens pour y parvenir consiste à augmenter à 5 % le pourcentage des fonds versés à l'OIM par le secteur privé d'ici à 2016.

Partenariats avec le secteur privé

120. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'OIM continue de consolider ses partenariats avec le secteur privé en matière de recherche et de données, comme je l'ai évoqué à propos de l'Unité d'analyse des données sur la migration. Les partenariats avec le secteur privé sont au cœur de la démarche du système IRIS, comme indiqué, mais ils renforcent aussi les interventions d'urgence et la fourniture de l'aide (p. ex., les partenariats avec SAS Visual Analytics, Deloitte, ESRI). La Directrice générale adjointe a entrepris d'élaborer une stratégie

et des directives institutionnelles pour consolider et développer les relations de l'OIM avec le secteur privé. A cet égard, une équipe chargée des partenariats avec le secteur privé a été créée pour élaborer un plan d'action. Les Etats Membres seront tenus informés des progrès réalisés.

Conseil consultatif des politiques de migration

121. Ce projet est à l'étude depuis un certain temps. Ce groupe est composé de spécialistes de la migration de divers secteurs – universités, cercles de réflexion, gouvernements, société civile et secteur privé. Sa première réunion se tiendra probablement au début de 2015.

Priorité au bien-être du personnel

122. J'ai fait de la sécurité et du bien-être du personnel ma priorité absolue. A cet égard, je veillerai à ce que tous les membres du personnel bénéficient d'une assurance maladie appropriée et, le cas échéant, d'une couverture sociale. Je veillerai en outre à ce que l'ensemble du personnel participe à des formations et à des séances d'information sur la sécurité du personnel, et à ce qu'il reçoive une formation sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels et sur les violences sexistes, ce qui lui permettra en outre de mieux comprendre les conséquences de l'exploitation et des abus sexuels.

Mise en œuvre du Règlement du personnel unifié

123. La finalisation du nouveau Règlement du personnel unifié, qui vient compléter le Statut du personnel déjà publié, a été cette année une réalisation majeure dans le domaine de la gestion. Le processus a été mené à bien en étroite collaboration avec le Comité de l'Association du personnel. La mise en œuvre du nouveau Règlement commencera avant la fin de l'année pour les fonctionnaires internationaux du monde entier, puis sera progressivement étendue au personnel recruté localement de tous les bureaux de l'OIM, selon une approche échelonnée.

124. Cette mise en œuvre prendra du temps car l'application du nouveau Règlement aux membres du personnel recrutés localement nécessitera un examen approfondi des conditions particulières à chacun des quelque 150 bureaux de pays. Le Centre administratif de Panama, qui est chargé de la gestion des ressources humaines pour l'ensemble du personnel recruté localement, fournira un appui essentiel à cet égard. Etant donné que les privilèges et immunités de l'OIM diffèrent d'un pays à l'autre, il ne sera pas possible d'appliquer intégralement, dans chaque pays, le nouveau Règlement et le régime de sécurité sociale de l'OIM au personnel recruté localement. Dans les pays où les privilèges et immunités sont inexistantes ou insuffisants, l'OIM devra se familiariser avec les régimes du travail locaux et se conformer à leurs diverses exigences. Il faudra rédiger des annexes au nouveau Règlement propres à chaque pays, qui énoncent les éventuelles dérogations ou mesures transitoires applicables au personnel recruté localement.

125. Voilà un autre exemple de coûts transactionnels élevés que doit supporter l'Organisation en raison de privilèges et immunités insuffisants. Je prévois cependant de réattribuer les ressources nécessaires pour que le nouveau Règlement soit appliqué à l'ensemble des membres du personnel à la fin de 2016, et dès la fin de 2015 à la majorité d'entre eux. Dans l'intervalle, je lance une nouvelle fois un appel aux Etats Membres qui

n'octroient à l'OIM aucun privilège ni immunité, ou uniquement de manière partielle, pour qu'ils lui accordent l'ensemble des privilèges et immunités dans les meilleurs délais.

Faire valoir et valoriser l'OIM afin de renforcer la cohérence et le soutien

126. L'« image » de l'OIM est relativement forte auprès de ceux qui comptent le plus – nos bénéficiaires, nos donateurs et nos partenaires. La valorisation de cette image est un prolongement de nos activités média et communication car elle contribue à la cohérence aux yeux de l'opinion, mais aussi sur le plan interne.

127. Dans des moments critiques, notamment dans les crises humanitaires, le logo de l'OIM affiché sur les tentes, les t-shirts, les gilets et les banderoles montre notre présence sur le terrain et rassure nos donateurs quant à l'efficacité de l'Organisation. Une nouvelle plateforme Internet de l'OIM sera bientôt lancée, qui uniformisera la conception et la présentation de nos multiples sites Internet. Les bureaux adopteront les nouvelles normes, en s'inspirant de l'équipe de conception du Centre administratif de Manille, qui travaille à des directives concernant la visibilité, les bulletins d'information et les autres supports. Cette approche donnera une image forte et actuelle de l'OIM sur les plateformes numériques et les autres médias, et permettra de bien faire connaître et comprendre l'action de toute l'Organisation.

Médias sociaux

128. Les médias subissent de tumultueuses et rapides mutations, ce qui ne nous facilite pas la tâche pour continuer à être visibles, à être compris et à être reconnus comme « l'agence des migrations ». A l'instar d'innombrables autres entités, l'OIM est un centre de communication, dont le domaine de spécialisation est la migration. Cependant, en tant qu'organisation fortement décentralisée, notre présence au Siège est légère. En utilisant les médias sociaux à bon escient, chaque bureau peut faire passer un message adapté au contexte particulier d'une région ou d'un pays.

129. En 2014, nous avons encouragé les bureaux de l'OIM à utiliser les médias sociaux à l'occasion de notre campagne #MigrationMeans sur Twitter et Facebook. Pour 2015, l'OIM s'apprête à lancer sa campagne #MyMigrantHero, dans le cadre de laquelle les bureaux de l'OIM et le public seront encouragés à repérer des personnes qui ont apporté une contribution importante à la société après leur émigration. Quelques gagnants seront invités à participer au panel « Voix de migrants » du Conseil de l'OIM en 2015, ce qui permettra à l'Organisation de continuer de conférer un visage humain au discours sur la migration et de montrer les contributions positives des migrants aux villes et aux pays dans lesquels ils vivent, partout dans le monde.

Gestion des connaissances

130. Forte de plus de 60 années d'expérience dans la mise en œuvre de projets dans toutes les régions du monde, l'OIM possède de grandes quantités d'informations sur la migration. Pour tirer parti de cette expérience, elle met en œuvre l'initiative de gestion des connaissances – une approche institutionnalisée axée sur le renforcement des systèmes et mécanismes de connaissances actuels et sur l'exploitation des possibilités offertes par le recours à une méthode systématique et rationalisée.

IV. CONCLUSION

131. En conclusion, je tiens à remercier tous les membres du personnel du Siège et des structures hors Siège pour leur travail acharné et leur attachement au mandat de l'Organisation, souvent dans des environnements difficiles et dangereux. Leur appui et leur service sans faille sont plus que jamais essentiels pour garantir le bien-être des migrants et notre soutien aux Etats Membres.

132. Je tiens aussi à adresser mes sincères remerciements à tous les Etats Membres pour leur soutien indéfectible à l'action de l'Organisation. Je me réjouis à la perspective d'une collaboration plus étroite encore ces prochaines années, et compte sur votre appui et vos orientations dans les nombreux domaines d'activité de votre Organisation.